



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1843-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1843-02 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement à caractère provisoire n° 1843-01 de façon à permettre la délivrance d'un permis de construction lorsqu'une entente relative à des travaux municipaux est signée visant à permettre le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires**

a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 mars 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 16 avril 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Web de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)